

lequel on me dit qu'en vérifiant les rapports des gardes on ne trouve que deux incarcérations au cours de la fin de semaine du 1er février 1942, date dont il est question dans la lettre, et qu'il s'agissait de deux soldats ivres, dont ni l'un ni l'autre n'était Canadien français. Des enquêtes menées auprès de tous les intéressés ont révélé qu'on ignorait tout de l'incident mentionné. Aucun des officiers stationnés à ce camp ne répond au nom de lieutenant Wissemann, nom de l'officier mentionné par l'honorable député dans son discours.

Puis, hier, l'honorable représentant de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin) a fait allusion à une demande de documents adoptée le 2 février. Il s'agit d'un état montrant le nombre d'hommes enrôlés au cours de chaque mois de la guerre 1914-1918 dans les forces expéditionnaires du Canada. Le premier ministre a promis à l'honorable député d'aller aux renseignements à ce sujet. Le dossier a été déposé. Les chiffres présentés ont été vérifiés, et l'on a signalé quelque divergence entre ces derniers et ceux des autres documents publiés. Le retard s'explique par la vérification en cours, et j'espère pouvoir déposer le dossier demain.

Je dirai, au sujet du premier point que j'ai discuté, que j'ai assisté aux séances de l'enquête dans l'affaire de Hong-Kong, et que je ne possède pas le don d'ubiquité. C'est ce qui explique que je n'étais pas à mon siège pour parler de ces questions quand l'honorable député de Témiscouata a pris la parole.

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'air): Relativement à l'incident qui se serait produit à Brantford et dont il vient d'être question, je ferai observer qu'il y a en cet endroit une école d'aviation militaire. Il peut arriver qu'il s'agisse de l'aviation. J'irai aux renseignements.

RECRUES AU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE BRANTFORD QUI PASSENT DE LA RÉSERVE À L'ACTIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. R. MACDONALD (Brantford): M. l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. Vu qu'on a mentionné à la Chambre le centre d'entraînement de Brantford, j'estime qu'il est de mon devoir de signaler un article de l'*Expositor* de Brantford, publié la semaine dernière et déclarant qu'un peloton entier de ce camp s'était enrôlé dans l'armée active. Je suis heureux d'apprendre par le *Globe and Mail* de ce matin qu'un second peloton a suivi l'exemple du premier. Il me semble que c'est un signe du bon esprit qui anime non seulement le commandant, mais également tous les officiers, sous-officiers et soldats de ce camp.

[L'hon. M. Ralston.]

RESSORTISSANTS JAPONAIS

ÉVACUATION DE ZONES PROTÉGÉES—LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Le ministre de la Justice (M. St-Laurent) est-il en mesure de répondre à ma question d'hier?

L'hon. L.-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): Hier, le chef de l'opposition a demandé qui subviendrait aux besoins des Japonais évacués des régions protégées. La commission de sécurité de la Colombie-Britannique est autorisée à préparer des plans concernant tous les détails de l'évacuation et du soin de ces personnes. Je ne puis donner de plus amples renseignements à l'honorable député avant d'avoir reçu des détails concernant ces plans.

L'hon. M. HANSON: On a fait remarquer que plusieurs de ces Japonais ont une certaine aisance et peuvent subvenir à leurs propres besoins.

L'hon. M. ST-LAURENT: La commission de sécurité travaille en collaboration avec un comité consultatif de vingt citoyens en vue qui habitent la Colombie-Britannique et, sans doute, elle recevra tous les renseignements utiles sur cette question.

L'hon. M. HANSON: Elle possède tous les pouvoirs voulus?

L'hon. M. ST-LAURENT: Elle est tenue de préparer un plan pour le ministre qui, après l'avoir approuvé, donnera à la Commission tous les pouvoirs nécessaires à sa mise en vigueur.

LE BLÉ

MESURE POURVOYANT À LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES ET AU PAIEMENT DE CERTAINES SOMMES AUX CULTIVATEURS

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la réduction des emblavures, pourvoyant au paiement de certaines sommes aux agriculteurs à cet effet, et à l'application de la loi.

—Avant que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, je voudrais expliquer qu'on m'a conseillé de pousser jusqu'à la même étape les délibérations sur la résolution, sur une autre résolution proposée par le ministre du Commerce et sur un bill concernant l'aide à l'agriculture des Prairies, que je présenterai